La SRIAS Hauts-de-France a mis en place des dispositifs et des partenariats, à l'attention des agents de l'État en région, pour les accompagner à trouver des solutions de logement temporaire et/ou d'urgence.

Logement temporaire

I. Partenariat avec le CROUS de Lille: pouvoir disposer d'un logement en résidence universitaire, saisine par mail : eglantine.squelbut@crous-lille.fr, 03.20.88.66.29

II. Partenariat avec le CROUS d'Amiens: pouvoir disposer d'un logement en résidence universitaire, saisine par mail : logement-convention@crous-amiens.fr

III. Dispositif d'accompagnement des agents pour accéder à des solutions de logement temporaire :
Dispositif qui permet l'accompagnement des agents en recherche de logement temporaire :

- Proposition(s) concrète(s) de logement temporaire en adéquation avec la demande de l'agent,
- Accompagnement de l'agent pour monter son dossier administratif à présenter au(x) bailleur(s) par le prestataire,
- Accompagnement de l'agent jusqu'à l'effectivité de la signature d'un bail.

Après saisine, le prestataire vous rappelle dans un délai maximum de 48 heures, pour arrêter et préciser avec vous les contours de votre demande (périmètre géographique demandé, typologie de logement souhaitée, budget, etc).

Deux prestataires qui ont chacun en charge l'accompagnement des agents sur un territoire géographique identifié (territoire de recherche de l'agent):

1. Prestataire **Ma Nouvelle Ville** pour les demandes sur le **département du Nord**

Saisine :

- Les échanges téléphoniques sont assurés par Ma Nouvelle ville, sans interruption, du lundi au jeudi de 9h à 18h et le vendredi de 9h à 17h au numéro non surtaxé : 09 69 390 396.

Les agents ont aussi la possibilité de se présenter dans les locaux de Ma Nouvelle Ville aux mêmes horaires :

- A Lille : 87 Boulevard de la Liberté, 59800 Lille
- A Compiègne : 9 Rue Clément Ader, 60200 Compiègne

ou

- par mail en indiquant en objet « LOGEMENT TEMPORAIRE » : srias-hdf@manouvelleville.fr

2. Prestataire **Mieux Loger Vos Agents** pour les demandes sur les **départements de l'Aisne, l'Oise, du Pas-de-Calais et la Somme**

Saisine :

- sur la plateforme dédiée : lien direct S'inscrire à la plateforme SRIAS dédiée aux agents
- par téléphone : 04.87.65.38.91

Cette prestation d'accompagnement ne vous sera pas facturée. Sa prise en charge est portée par la préfecture de région Hauts-de-France dans le cadre de l'action sociale interministérielle.

Logement d'urgence

Dispositif d'accompagnement des agents pour des solutions de logement d'urgence accompagné d'une aide financière pour le financement d'un certain nombre de nuitées. :

- vous et vos proches êtes victimes de violences en particulier intrafamiliales ;
- votre logement principal a subi un sinistre le rendant inhabitable suite, par exemple, à un incendie ou une catastrophe naturelle ;
- vous avez besoin d'un logement d'urgence dans le cadre d'une procédure de divorce, de rupture de PACS ou de concubinage ;
- vous vous trouvez sans logement ;
- vous faites l'objet d'une expulsion locative ;
- vous rencontrez des difficultés financières importantes ;
- vous accompagnez une personne hospitalisée et avez besoin d'un hébergement pour se rapprocher temporairement de la personne à laquelle vous venez en aide.

Les situations listées ci-dessus ne sont pas exhaustives de l'ensemble des demandes de logement d'urgence pouvant être faites auprès de votre service social ministériel qui expertisera ce qui peut relever d'une prise en charge ou non et ainsi qualifier ou non la situation d'urgence.

Rapprochez vous sans délai de votre assistant de service social ministériel seul habilité à saisir ce dispositif.